



VILLE DE BRAINE-LE-COMTE

ASSEMBLEE GENERALE

Monsieur est invité
à assister à la séance qui aura lieu le mercredi 26 février
2014 à 20 H 00 à la salle du BAILLI

PAR LE COLLEGE

Le Directeur Général, Le Bourgmestre,

Philippe du BOIS d'ENGHIEN Jean-Jacques FLAHAUX

Directeur Général:
Philippe du BOIS d'ENGHIEN

Hôtel de Ville
Grand Place 39
7090 Braine-le-Comte
Tél : 067/874.833

Secrétariat :
Stéphanie Olivier
Tél : 067/874.838
Mail : stephanie.olivier@7090.be

CONSEIL COMMUNAL

REUNION DU MERCREDI 26 FEVRIER 2014

L'an deux mil quatorze, le 26 février à 20 H 00 ensuite d'une convocation régulièrement adressée par le Collège Communal aux Membres du Conseil Communal, sont présents :

- M. Jean-Jacques FLAHAUX, Bourgmestre - Président ;
- MM. Maxime DAYE. Daniel CANART. Echevins ;
- Mme Bénédicte THIBAUT, Présidente du C.P.A.S.
- Mme Ludivine PAPLEUX. M. Olivier FIEVEZ. Mme Martine DAVID. Echevins ;
- MM. Charles VASTERSAEGHER. Francisco FERNANDEZ-CORRALES. Nino MANZINI. Mme Karina DECORT. MM. ~~Didier LIEDS~~. Luc GAILLY. Michel BRANCART. M. Line HAUMONT. MM. André-Paul COPPENS. Léandre HUART. Mmes Annick VAN BOCKESTAL. Alison PICALUSA. M. ~~Henri ANDRE~~. Mme Stéphany JANSSENS. M. Yves GUEVAR. Mme Danielle PAUL. M. Corentin MARECHAL. Mme Martine GAEREMYNCK. Mme Nathalie Wynants. M. Pierre-André DAMAS. Conseillers Communaux.
- M. Philippe du BOIS d'ENGHIEN, Directeur Général.

Absents et excusés : Messieurs les Conseillers Didier Lieds et Henri André

Monsieur le Président suggère qu'un courrier d'encouragement soit envoyé à Monsieur le Conseiller André qui, après une double embolie, vient de sortir de clinique.

SEANCE PUBLIQUE

- 1 FINANCES COMMUNALES
- A Contrat de gestion 2014 - 2016 entre la ville et l'ASBL 6Beaufort - Approbation.

Monsieur le Conseiller Guévar : on fixe des minimas mais ne faudrait-il pas aussi fixer des maximas ?

Monsieur le Président : dans les faits, nous n'avons jamais pensé qu'il y aurait des problèmes.

Monsieur l'Echevin Fievez : il n'y a vraiment aucun risque.

Monsieur le Conseiller Guévar : quand est-il des synergies à prévoir avec les autres structures publiques comme Solvalue ou la Maison de l'Emploi ?

Monsieur l'Echevin Fievez : les partenariats sont évidents même s'ils ne sont pas formellement prévus.

Et l'Assemblée d'approuver à l'unanimité le contrat de gestion précité.

Sauf indication contraire, tous les points seront votés à l'unanimité.

B Contrôle de l'octroi de certaines subventions

a) Subvention 2014 de l'ASBL 6Beaufort - Décision

b) Subvention 2014 à l'Office du Tourisme - Décision

Monsieur le Conseiller Guévar : ici, il y a beaucoup de changements, j'aurais aimé avoir des explications.

Monsieur l'Echevin Daye : le seul grand changement c'est le carnaval qui est maintenant organisé par l'Office du Tourisme et plus par la Ville. Nous avons adaptés en conséquence les crédits.

b) Subvention 2014 à l'ASBL les Amis du Bonhomme de fer- Décision

c) Subventions 2014 inférieures à 24.789,35 € - Décision

Monsieur le Conseiller Guévar : de manière générale, en matière de subventions, nous proposons un contrôle strict de l'argent public ! Il faudrait donc que nous soyons en possession des comptes et bilans de toutes les associations que nous aidons.

Monsieur le Président : en qualité de Conseiller, vous pouvez venir voir tous les dossiers.

Vous savez que nous sommes une petite ville et donc, qu'au quotidien, nous sommes au courant de tout ce qui se passe.

Pour l'année prochaine, nous essayerons de joindre aux dossiers, les bilans qui auront été réalisés.

- e) Subvention 2014 à l'ASBL Centre Culturel - Décision
- f) Subvention 2014 à l'ASBL Agence de Développement local - Décision

Monsieur le Conseiller Guévar : nous n'avons pas pu comparer les chiffres car le budget 2013 n'était pas joint.

Monsieur le Président : d'une part ces chiffres ont été diffusés lors du vote de notre budget 2013 et d'autre part en venant consulter les dossiers vous auriez pu les demander à nos services.

- g) Subvention 2014 à l'ASBL la Tôle Errante - Décision
- h) Subvention 2014 à l'ASBL Autumn Rock Festival- Décision
- i) Situation financière 2013 de la SPRL RF Prod (Ronquières Festival) - information

Monsieur le Conseiller Guévar : nous pensons que le Collège a fait preuve de beaucoup de légèreté en signant cette convention.

Nous restons en opposition par rapport à ce prêt de 50.000 €.

Puisque la production fait maintenant des bénéfices, je suppose qu'ils vont nous rembourser ?

Ce serait bien puisque nous avons des difficultés budgétaires.

Par ailleurs, si vous voulez vraiment donner 45.000 € au Ronquières Festival, alors donnez également 25.000 € à l'Autumn Rock Festival et pourquoi pas 20.000 € au B.B.C. Brainois.

Monsieur le Président : trop c'est trop !

Il y a un an, vous râliez sur l'octroi du subside et le déficit.

Maintenant que cela marche (l'édition 2013 a engendré un bénéfice de 150.000 €), vous continuez à râler !

Nous avons la chance d'avoir un festival connu et reconnu (pas plus tard qu'hier Monsieur le Ministre Furlan me disait, lors d'une réunion qu'il regrettait de ne pas avoir le même événement à Thuin).

Pourquoi, voulez-vous nécessairement lier le festival de Ronquières aux autres projets que, par ailleurs, nous aidons aussi ?

Monsieur le Conseiller Manzini : certes, ce festival est de grande qualité mais nous nous demandons si, lorsque le mali sera récupéré, pourquoi faut-il encore investir de l'argent public ?

Tant mieux, si cela marche, que cela continue donc ... mais qu'ils volent de leurs propres ailes.

Monsieur l'Echevin Daye : n'oubliez pas que plus de 2000 tickets ont été vendus à des brainois avec une ristourne importante.
Lorsque Carlo DI ANTONIO a lancé le festival de Dour, ce dernier est resté longtemps en déficit.

A Ronquières, en un an, nous sommes déjà bénéficiaires.
Ce festival c'est 350.000 € d'espace média : c'est énorme !
Grâce à cela, Ronquières sera connu un peu partout.
Votre attaque vis-à-vis du B.B.C. Brainois est vraiment sournoise : nous leur avons prêté 300.000 € sans intérêt, cela représente une charge pour la ville de 53.000 €.

Monsieur le Conseiller Manzini : il ne faut pas abandonner un projet qui marche.
Si tout va bien, en 2015 nous récupérerons notre prêt.
C'est une opportunité que d'avoir chez nous ce festival magnifiquement organisé.

j) Subvention 2014 à la SPRL RF PROD - Décision

Cette subvention est accordée par 21 voix pour et 4 abstentions des Conseillers I.C. et Ecolo.

C Piscine communale - Etudes diverses - Quote-part de la Ville - Financement par l'emprunt global - Vote

D Impositions communales
Redevance pour la location du bus / minibus communal dans le cadre des activités communales - modifications

E Réparations urgentes d'un volet de la caserne du service incendie.
Vote de 2 crédits d'urgence :
- 2000 € (décision du collège du 14 janvier 2014)
- 1600 € (décision du collège du 11 février 2014)
Ratifications.

F Travaux urgents de nettoyage et de protection des corniches du bâtiment des Dominicains.
Ratification d'un crédit d'urgence de 3000 € du collège du 14.01.2014

Monsieur le Conseiller Manzini : ces fuites d'eau ont-elles provoquées beaucoup de dégâts ?

Monsieur le Président : non, ils étaient peu importants.

Monsieur le Conseiller Manzini : on peut donc penser que nous serons tranquilles pour un moment ?

Monsieur l'Echevin Canart : personne ne peut prévoir, à l'avance une grosse tempête.

Monsieur le Bourgmestre : ce bâtiment a été visité par nos experts.

- G Sinistre devant l'immeuble rue d'Horrues, n° 30 - réparations de l'égouttage.
Vote d'un crédit d'urgence de 64.831,80 € au collège du 30.12.2013 - ratification.

Madame la Conseillère Gaeremynck : la Ville n'est-elle pas assurée pour cela ?

Monsieur le Directeur Général : a priori non, mais nous allons vérifier si le contrat R.C de la Ville ne peut pas intervenir.

2 FABRIQUES D'EGLISES

- A Eglise Protestante d'Ecaussinnes - Budget 2013 - Modification budgétaire n°1 - Avis à émettre (collège du 21/01)

Monsieur le Conseiller Guévar : a-t-on pensé à vérifier les dépenses énergétiques de l'Eglise Protestante d'Ecaussinnes ?

Madame l'Echevine David : à mon initiative, toutes les fabriques vont réaliser des audits énergétiques.

- B Fabrique d'Eglise Saint Géry à Ronquières - budget de l'exercice 2014 - avis à émettre

3 INVESTISSEMENTS

- A Loi du 15 juin 2006 sur les Marchés publics - Virtualisation de l'infrastructure informatique nécessaire au fonctionnement des applications ADEHIS - Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.

- B Aménagement de l'infrastructure sportive du Poseur - Cession du marché à la RCA. Décision.

Monsieur le Conseiller Guévar : j'ai vu que les documents de la R.C.A. Braine Ô Sports étaient imprimés en couleurs.
N'est-ce pas du gaspillage ?

Monsieur l'Echevin Daye : avec nos nouveaux appareils, un clic couleur ne coûte pas plus cher qu'un clic noir et blanc.

Monsieur le Conseiller Guévar : a propos de ce dossier, contrairement à ce que vous nous dites depuis longtemps, il ne traîne pas chez le Ministre mais bien à Infrasport.

Monsieur le Président : si le Ministre voulait faire avancer le dossier, il demanderait à son Administration.

4 URBANISME - LOGEMENT

Projet de schéma de développement de l'Espace Régional (SDER) - Enquête publique et consultation du Conseil Communal .
Avis à émettre

Monsieur le Président : nous devons tous nous féliciter de la volonté du Gouvernement Wallon de réformer le Sder.
Dommage que cela arrive en fin de législature.

Ce document est avant tout un schéma d'orientation.
C'est « comment on projette dans l'avenir le territoire de la Wallonie ». C'est bien mais il y a malheureusement aussi des éléments de contraintes, un peu comme dans les plans de secteur.

Pour Braine le Comte, il donne clairement la priorité au lieu de centralité (plus de 80 % de l'habitat devrait se faire dans les centres).

C'est une bonne idée mais il faut faire attention car les villages risquent, à terme, de ne plus pouvoir être bâtissables.

Dernier souci : nous sommes devenus à « Pôle secondaire » alors que Braine le Comte assume sur les plans scolaire, sportif ou ferroviaire un rôle régional. Ce n'est pas juste.

Nous étions en bi pôle avec Soignies et on nous l'enlève.
On sait aussi que des moyens financiers importants seront accordés aux plus grands pôles.

Nous devons renvoyer ce document demain.
J'espère que nos propositions constructives seront retenues.

Monsieur le Conseiller Manzini : nous avons bien lu tous ces avis et globalement nous sommes d'accord.
En ce qui concerne les villages, je tiens toutefois à faire remarquer qu'ils peuvent également être des noyaux d'habitats.
Nous sommes bien sûrs d'accord pour replacer Soignies et Braine le Comte en bi-pôle.
Nous ne voterons pas ce point mais ce sera une abstention « positive ».

Monsieur le Conseiller Guévar : nous soutenons ce qui a été proposé par la C.C.A.T.M. et souhaitons également que Braine le Comte redevienne (avec Soignies) un pôle majeur.

5. PATRIMOINE COMMUNAL

A Constitution d'un bail emphytéotique au profit de la RCA sur les infrastructures de la piscine.
Modification de la délibération afin de demander au conservateur des hypothèques de ne pas prendre inscription d'office.
Décision.

B Constitution d'un bail emphytéotique au profit de la RCA sur un certain nombre d'infrastructures appartenant à la ville.
Décision

Monsieur le Conseiller Guévar : pourquoi y inclure les parkings de la rue Vieille Chaussée ?

Monsieur le Président : pour récupérer aussi la T.V.A.

Monsieur le Conseiller Guévar : c'est donc la R.C.A. qui va louer les parkings ?

Monsieur le Président : officiellement oui mais dans les faits, Filippo fait cela très bien. Il continuera donc pour la location de ces parkings.

L'urgence est déclarée à l'unanimité des membres présents pour délibérer sur l'objet suivant qui ne figurait pas à l'ordre du jour de la présente réunion :

C Fin d'occupation du parking loué à la S.N.C.B, sis rue du XI Novembre
Décision

6 Mobilité - circulation routière

A Modifications du règlement de police de circulation routière concernant les voiries communales.

a. réservation d'un emplacement pour personnes handicapées face au n° 15 de la rue du Tunnel

b. réservation d'un emplacement pour personnes handicapées face au n° 21 de la rue de la Verrerie.

c. Interdiction de circulation pour véhicules de plus de 3,5 Tonnes sauf desserte locale dans l'axe formé par les rues Halvaux, Pied'Eau et du Page.

d. Interdiction de stationnement sur une distance de 5 mètres à hauteur d'une cabine électrique dans la rue du Champ de l'Epine.

e. délimitation au sol d'une amorce de piste cyclable rue Hector Denis, le long de l'immeuble n°2

f. création d'une zone réservée à la desserte locale dans le quartier formé par le Chemin des Dames (entre la chaussée d'Ecaussinnes et le Chemin de Feluy, le chemin du Chevauchoire de Binche et le chemin du Baudriquin

Monsieur le Conseiller Guévar : avant de mettre en œuvre cette mesure, ne faudrait-il pas attendre la création de la nouvelle voirie derrière la gare ? Vous risquez, en effet, que les véhicules venant d'Ecaussinnes pour aller vers le bois se déplacent vers le chemin du Nesplier ou essaient de passer par la rue de l'Entente.

Monsieur le Président : je propose de faire le point après quelques mois de fonctionnement.

Monsieur le Conseiller Damas : je n'aime pas l'idée de créer de petits îlots protégés.

Madame l'Echevine David : ce que nous voulons c'est éviter que cette voirie ne devienne un axe de transit.

g. Aménagements du carrefour rue Emile Heuchon / rue du Viaduc par le création de bandes de sélection (vire à gauche et vire à droite) et la création d'un ilot central de type goutte d'eau.

h. Modification des règles de circulation et de stationnement dans le quartier de la rue d'Horrues :

- circulation interdite entre l'immeuble 55 rue d'Horrues vers la rue des Postes.
- instauration d'un stationnement interdit côté impair le long des immeubles 41 à 51 et côté pair le long des immeubles 56 à 66.

i. Abrogation d'un stationnement réservé aux personnes handicapées le long de l'immeuble n° 62 rue de la Bienfaisance

B Convention de partenariat avec l'ENDBE, l'INDBE et l' HELHA dans le cadre du Plan de déplacements scolaires.

7. PLAN DE COHESION SOCIALE

Révision du PCs 2014 -2019 conformément aux attentes du SPW.
Décision.

8 CPAS - APPROBATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION CHAPITRE XII
DELIBERATION DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE DU 16 DECEMBRE 2013
Approbation

9. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU MARDI 17
DECEMBRE 2013.

Monsieur le Conseiller Manzini : le compte-rendu qui a été fait dans le Braine Notre Ville de la réunion du 8 octobre ne correspond pas réellement à notre volonté.

Ainsi, nous avons souhaité nous abstenir sur l'action devant le Conseil d'Etat pour le projet éolien.

Monsieur le Président : ce qui a été publié correspond bien au P.V. qui a été approuvé à la séance suivante.

Vous auriez du vous manifester au moment de l'approbation de ce P.V.
Néanmoins, nous tenons compte de votre remarque.

10. INFORMATIONS

Le Conseil Communal prend connaissance de :

- A L'arrêté d'approbation du 21 janvier 2014 de Monsieur le Gouverneur de la Province relatif à ses délibérations du 17 décembre 2013 qui a fixé le montant de la dotation 2014 à la zone de police de la Haute Senne : 1.836.241,02 €.
- B Et des Arrêtés du Ministre Furlan qui approuve ses délibérations du 18 novembre 2013 établissant pour les exercices 2014 à 2019 :
 - Le taux de la taxe additionnelle à l'I.P.P. (8,2 %) ;
 - Le taux des centimes additionnels au précompte immobilier (2.900 centimes additionnels) ;

11. INTERPELLATIONS DE CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Collège répond aux interpellations :

- A de Monsieur le Conseiller Guévar relatives :
 - aux voiries communales à réfectionner en 2014
 - au problème du mur de la rue des Patiniers
 - au marquage et à la signalisation des suls
- B de Monsieur le Conseiller Maréchal relatives :
 - à l'horaire de collectes de déchets en centre-ville
 - à l'interdiction progressive des produits phytopharmaceutiques (pesticides)
- C des conseillers Gaeremynck et Manzini relatives :
 - à l'impact des mesures prises par le Gouvernement en matière de chômage sur les budgets des communes et C.P.A.S.
 - à la réglementation de l'affichage électoral
- D de Monsieur le Conseiller Damas
 - au sujet du projet de démolition du hangar à marchandises S.N.C.B au début de la rue du XI Novembre

Le huis clos est ensuite prononcé pour l'examen des points prévus à l'ordre du jour :

HUIS CLOS

- 12. Association intercommunale ORES - ASSETS
Désignation des nouveaux représentants de la ville à l'Assemblée générale

13. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL. PERSONNEL.

Monsieur le Conseiller Damas : à quoi sert encore le conseil communal si on lui propose, après coup, des désignations pour des remplacements temporaires souvent terminés.

Je pense avoir lu, dans le C.D.L.D, que la désignation du personnel enseignant ne pouvait être délégué au Collège.

Monsieur le Président : il s'agit ici d'emplois temporaires.

Le Collège donne donc quitus à Monsieur l'Echevin de l'Enseignement pour la désignation des remplaçants.

Il n'est pas imaginable de réunir chaque fois le Conseil lorsqu'il faut remplacer une enseignante en congé de maladie.

Monsieur le Conseiller Damas : d'accord, mais j'ai vérifié auprès de la Communauté Française, les désignations temporaires doivent être prises par le Collège (et pas par un Echevin) et avalisées dans les 90 jours par le Conseil.

Monsieur le Président : formellement, vous avez raison.

Monsieur le Conseiller Damas : je suppose que vous tenez compte des listes d'attente ?

Monsieur le Président : oui et nous donnons systématiquement priorité aux Brainois.

Monsieur l'Echevin Daye : avec l'arrivée du logiciel Imio, il n'y aura plus de problème : ces désignations seront proposées au Collège et « automatiquement » inscrites à l'ordre du jour du Conseil Communal.

- A. Ecole d'Hennuyères.
Octroi d'un congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenances personnelles à une institutrice maternelle. Décision.
- B. Implantation de Ronquières.
Notification d'un congé de maladie d'une institutrice maternelle.
Désignation à titre intérimaire de remplaçantes. Décision.
- C. Implantation de Ronquières.
Notification d'un congé de maladie d'une institutrice primaire.
Désignation à titre intérimaire d'un remplaçant. Décision.
- D. Ecole de Steenkerque.
Notification d'un congé de maladie de la directrice.
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision.

- E Ecole de Steenkerque.
Remplacement d'une institutrice primaire. Décision.
- F Ecole de Steenkerque.
Augmentation de cadre.
Désignation à titre temporaire de deux institutrices maternelles
au 20 janvier 2014. Décision.
- G Ecole de Steenkerque.
Désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle
du 20 janvier au 30 juin 2014. Décision.
- H Ecole de Steenkerque.
Remplacement d'une institutrice maternelle en absence pour formation.
Décision
14. ACADEMIE DE MUSIQUE. PERSONNEL.
- A Notification d'un congé de maladie d'un professeur de piano.
Modification de l'horaire du remplaçant. Décision.
- B Notification d'un congé de maladie d'un professeur de piano.
Désignation d'un remplaçant. Décision.
- C Remplacement d'un professeur de diction et de déclamation.
Désignation d'une remplaçante. Décision.
- D Remplacement d'un professeur de diction et de déclamation.
Désignation d'une remplaçante. Décision.
15. ECOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE. PERSONNEL.
- A Désignation temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de la section
« Restaurateur ». Décision.
- B Désignation temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de la section
« Restaurateur ». Décision.
16. A.S.B.L. SMUR -
a) Remplacement du capitaine HAUMONT au sein de l'Assemblée Générale et
du CA de l'ASBL SMUR Haute Senne -
Désignation du Lieutenant Jean-Ghislain MARECHAL.
Décision.

- b) Désignation de 2 candidats administrateurs pour siéger au C.A.
(représentants de la liste Braine M.R.)

17 PERSONNEL COMMUNAL NON ENSEIGNANT

A. Disponibilité pour convenances personnelles de Monsieur Nicola SALDI
Décision

B. Mise en disponibilité pour cause de maladie de 2 ouvriers communaux
(Christian DELABIE et Patrick HIROUX).

18 REGIE COMMUNALE AUTONOME « BRAINE Ô SPORTS »

Désignation du réviseur d'entreprise

Ratification de la décision du Conseil d'Administration du 9 octobre 2013

La séance est levée à 22 H 45.

DONT PROCES-VERBAL

PAR LE CONSEIL

Le Directeur Général,
(s) Philippe du BOIS d'ENGHIEN

Le Président,
(s) Jean-Jacques FLAHAUX

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

Philippe du BOIS d'ENGHIEN

Jean-Jacques FLAHAUX